

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 30 JUIN 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 215.884.186, un actif net de D : 215.092.099 et un bénéfice de la période de D : 3.490.190.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410« Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », représentent à la clôture de la période 10,79% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 22 Juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	127 116 008	141 157 134	133 373 598
Obligations et valeurs assimilées		118 582 870	132 652 849	127 118 563
Titres OPCVM		8 533 138	8 504 285	6 255 035
Placements monétaires et disponibilités		88 738 823	28 358 652	44 821 700
Placements monétaires	5	59 451 154	22 037 093	17 272 333
Disponibilités		29 287 668	6 321 559	27 549 368
Créances d'exploitation	6	29 356	2 391	2 391
Autres actifs		-	-	-
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		215 884 186	169 518 177	178 197 690
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	283 806	230 880	225 832
Autres créditeurs divers	8	508 281	835 877	860 547
TOTAL PASSIF		792 087	1 066 757	1 086 378
ACTIF NET				
Capital	9	208 302 112	162 996 272	165 820 847
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 789 987	5 455 149	11 290 465
ACTIF NET		215 092 099	168 451 420	177 111 312
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		215 884 186	169 518 177	178 197 690

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	2 118 823	4 290 993	2 648 091	5 091 629	9 764 283
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 051 960	4 224 130	2 374 715	4 818 254	9 490 908
Revenus des titres OPCVM		66 863	66 863	273 376	273 376	273 376
Revenus des placements monétaires	11	1 180 095	1 898 755	253 816	515 850	828 612
Revenus des prises en pension	12	449 736	974 114	345 571	386 264	1 559 994
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 748 655	7 163 862	3 247 477	5 993 743	12 152 890
Charges de gestion des placements	13	(263 806)	(512 923)	(210 880)	(421 428)	(848 213)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 484 849	6 650 939	3 036 598	5 572 315	11 304 676
Autres charges	14	(75 336)	(141 898)	(62 252)	(121 309)	(246 538)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 409 512	6 509 041	2 974 346	5 451 006	11 058 138
Régularisation du résultat d'exploitation		121 789	280 946	(103 153)	4 143	232 327
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 531 301	6 789 987	2 871 193	5 455 149	11 290 465
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(121 789)	(280 946)	103 153	(4 143)	(232 327)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		80 678	211 866	(157 934)	(50 976)	(238 999)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-	27 682	65 458	533 685
RESULTAT DE LA PERIODE		3 490 190	6 720 907	2 844 094	5 465 488	11 352 825

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 490 190	6 720 907	2 844 094	5 465 488	11 352 825
Résultat d'exploitation	3 409 512	6 509 041	2 974 346	5 451 006	11 058 138
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	80 678	211 866	(157 934)	(50 976)	(238 999)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	27 682	65 458	533 685
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 922 848	31 259 881	(4 040 174)	596 878	3 369 433
Souscriptions					
- Capital	77 020 055	111 929 828	44 316 974	72 030 492	153 278 352
- Régularisation des sommes non distribuables	7 691 794	7 701 811	4 797 028	4 813 658	10 320 942
- Régularisation des sommes distribuables	(448 389)	2 159 596	(472 641)	1 649 339	6 580 169
Rachats					(150 345 643)
- Capital	(71 593 185)	(82 936 579)	(48 005 176)	(71 476 860)	(10 116 544)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 713 006)	(5 716 125)	(4 764 117)	(4 774 555)	
- Régularisation des sommes distribuables	(1 034 422)	(1 878 650)	87 757	(1 645 196)	(6 347 843)
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 413 038	37 980 788	(1 196 080)	6 062 366	14 722 257
ACTIF NET					
En début de période	205 679 061	177 111 312	169 647 501	162 389 054	162 389 054
En fin de période	215 092 099	215 092 099	168 451 420	168 451 420	177 111 312
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 610 541	1 410 133	1 422 027	1 383 488	1 383 488
En fin de période	1 656 691	1 656 691	1 388 518	1 388 518	1 410 133
VALEUR LIQUIDATIVE	129,832	129,832	121,317	121,317	125,599
TAUX DE RENDEMENT	1,66%	3,37%	1,69%	3,36%	7,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à D : 127.116.008 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		113 146 200	118 582 870	55,13%
	Obligations de sociétés		42 016 200	43 568 806	20,26%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	66 200	70 032	0,03%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	1 400 000	1 439 256	0,67%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	600 000	608 640	0,28%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	600 000	608 720	0,28%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10 000	800 000	842 824	0,39%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	100 000	105 824	0,05%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	2 400 000	2 535 200	1,18%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	3 000 000	3 087 680	1,44%
TN0000792514	ATL 2023-2 CA	30 000	2 400 000	2 545 224	1,18%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 070 320	0,96%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	140 000	146 793	0,07%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	1 260 000	1 337 599	0,62%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	20 000	1 600 000	1 694 928	0,79%
TN06AI2ZFOD3	ATTIJARI LEASING 2024-1	5 000	400 000	409 200	0,19%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	50 000	51 970	0,02%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	400 000	413 744	0,19%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	400 000	406 544	0,19%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	600 000	631 704	0,29%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	1 200 000	1 266 544	0,59%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	1 500 000	1 522 200	0,71%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF	10 000	800 000	832 648	0,39%
TN4SCYEXIVYS	TLF 2024-1 TF	5 000	400 000	403 996	0,19%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	9 600 000	10 084 416	4,69%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	4 800 000	4 827 120	2,24%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	4 000 000	4 120 480	1,92%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	1 500 000	1 505 200	0,70%

Bons du trésor assimilables			4 630 000	4 741 976	2,20%
TN0008000739	BTA 7.4 -02/2030 (10 ANS)	5 000	4 630 000	4 741 976	2,20%
Emprunt national			66 500 000	70 272 088	32,67%
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000	10 704 000	4,98%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000	32 136 000	14,94%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	16 000 000	16 327 680	7,59%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 2023 CAT B	5 000	500 000	514 168	0,24%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 2022 CAT B	100 000	10 000 000	10 590 240	4,92%
Titre OPCVM			8 258 882	8 533 138	3,97%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	27 452	3 028 889	3 150 282	1,46%
TN0001900752	SICAV BH OBLIGATAIRE	9 833	1 066 917	1 015 385	0,47%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	27 202	4 163 076	4 367 472	2,03%
Total			121 405 082	127 116 008	59,10%
Total par rapport au total des actifs				58,88%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à D : 59.451.154 , se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
	Certificats de dépôt	38 202 354	38 759 135	18,02%
TN8AU77WQVR3	Certificat de dépôt AMEN BANK au 09/09/2025 à 8,80% pour 90 jours	19 655 577	19 730 828	9,17%
TNIB4I5N9U28	Certificat de dépôt BNA au 19/02/2026 à 9,99 % pour 360 jours	18 546 777	19 028 307	8,85%
	Créances sur opérations de pensions livrées	20 498 197	20 692 019	9,62%
	Pension livrée Amen BANK au 08/09/2025 à 8,20% pour 90 jours	6 999 105	7 032 584	3,27%
	Pension livrée Amen BANK au 15/09/2025 à 8,20% pour 91 jours	6 999 092	7 023 005	3,27%
	Pension livrée BTL au 04/07/2025 à 8,49% pour 92 jours	6 500 000	6 636 430	3,09%
	TOTAL	58 700 551	59 451 154	27,64%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			27,54%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 juin 2025 un solde de D : 29.356 contre D : 2.391 au 30 juin 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Sommes à encaisser	2 391	2 391	2 391
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	26 964	-	-
Total	<u>29 356</u>	<u>2 391</u>	<u>2 391</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à D : 283.806 contre D : 230.880 au 30/06/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	263 806	210 880	215 832
Dépositaire	20 000	20 000	10 000
Total	<u>283 806</u>	<u>230 880</u>	<u>225 832</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à D : 508.281 contre D : 835.877 au 30/06/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	17 651	13 868	14 752
Dividendes à payer	450 459	791 044	791 044
Commissaires aux comptes	17 225	18 004	36 152
Rémunération Président du Conseil	824	824	824
Jetons de présence-	19 157	10 132	14 694
Retenue à la source	105	105	105
TCL	2 860	1 900	2 976
Total	<u>508 281</u>	<u>835 877</u>	<u>860 547</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	165 820 847
Nombre de titres	1 410 133
Nombre d'actionnaires	1 151

Souscriptions réalisées

Montant	111 929 828
Nombre de titres émis	951 849
Nombre d'actionnaires nouveaux	183

Rachats effectués

Montant	(82 936 579)
Nombre de titres rachetés	(705 291)
Nombre d'actionnaires sortants	(87)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	211 866
Régularisation des sommes non distribuables	11 578
Résultat incorporé à la VL (A)	11 290 465
Régularisation du résultat incorporé à la VL	1 974 108

Capital au 30-06-2025

Montant	208 302 112
Nombre de titres	1 656 691
Nombre d'actionnaires	1 247

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2025 à D : 2.118.823
contre D : 2.648.091 pour la même période de l'exercice 2024 se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations</u>	<u>860 520</u>	<u>1 798 154</u>	<u>1 117 863</u>	<u>2 301 450</u>	<u>4 418 600</u>
-					
Intérêts	860 520	1 798 154	1 117 863	2 301 450	4 418 600
-					
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 191 440</u>	<u>2 425 976</u>	<u>1 256 852</u>	<u>2 516 804</u>	<u>5 072 308</u>
-					
- Intérêts des BTA, Emprunt National	1 191 440	2 425 976	1 256 852	2 516 804	5 072 308
-					
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>66 863</u>	<u>66 863</u>	<u>273 376</u>	<u>273 376</u>	<u>273 376</u>
-					
-					
Dividendes	66 863	66 863	273 376	273 376	273 376
TOTAL	2 118 823	4 290 993	2 648 091	5 091 629	9 764 283

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2025 à D : 1.180.095
contre D : 253.816 , pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	756 648	1 341 974	179 789	441 823	714 517
Intérêts des certificats de dépôts	423 447	556 781	74 027	74 027	114 095
TOTAL	1 180 095	1 898 755	253 816	515 850	828 612

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	449 736	974 114	345 571	386 264	1 559 994
TOTAL	449 736	974 114	345 571	386 264	1 559 994

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 263.806 contre D : 210.880 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	263 806	502 923	210 880	411 428	838 213
Rémunération du dépositaire	-	10 000	-	10 000	10 000
TOTAL	263 806	512 923	210 880	421 428	848 213

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 75.336 contre D : 62.252 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi : "

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Redevance du CMF	52 760	100 582	42 175	82 283	167 638
Commissaire aux comptes	8 975	17 852	8 975	17 951	36 099
Rémunération Président du Conseil	1 667	3 333	1 667	3 333	6 667
Jetons de présence	2 244	4 463	2 244	4 488	9 025
TCL	9 485	14 910	5 923	11 408	24 395
Autres	206	758	1 268	1 846	2 715

TOTAL	75 336	141 898	62 252	121 309	246 538
--------------	---------------	----------------	---------------	----------------	----------------

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.